



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 31 janvier 2022
Séance du 24 janvier 2022

1 Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise - présentation du rapport d'activités 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, EL OUSTI, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme MEHADJI, MM NACHITE, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. Cédric LEMAIRE
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme Fabienne LAMBRE
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme Sophie LEHNER
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ZAHRAOUI, LUCAS, KA	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	35
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 25/01/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Le rapport retraçant l'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été adressé à la ville de Creil, par courriel. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 16 décembre 2021.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2020, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).



Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 060-216001743-20220131-DLRG220131001-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021, adoptant le rapport annuel 2020,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 24 janvier 2022,
Vu le rapport ci-annexé,
Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO),
Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la ville de Creil, ledit document,
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 01 FEV. 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03 FEV. 2022

et publication ou notification le 03 FEV. 2022

affiché le 01 FEV. 2022

CREIL, le 03 FEV. 2022

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET